



Démarrez votre
activité d'**indépendant**
avec **Starttogether**



Une initiative de





Inscrivez-vous sur
S2G.be

Starttogether

- Une vue claire sur les démarches à l'installation
- Des experts qui répondent à toutes vos questions
- Un service d'accompagnement personnalisé
- Une offre exclusive pour faciliter vos démarches
- Vous commencez comme salarié ? Vous serez peut-être aussi concerné...





Vos prochaines étapes, vos prochaines questions ...

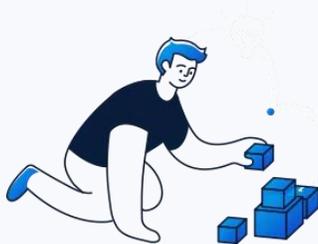
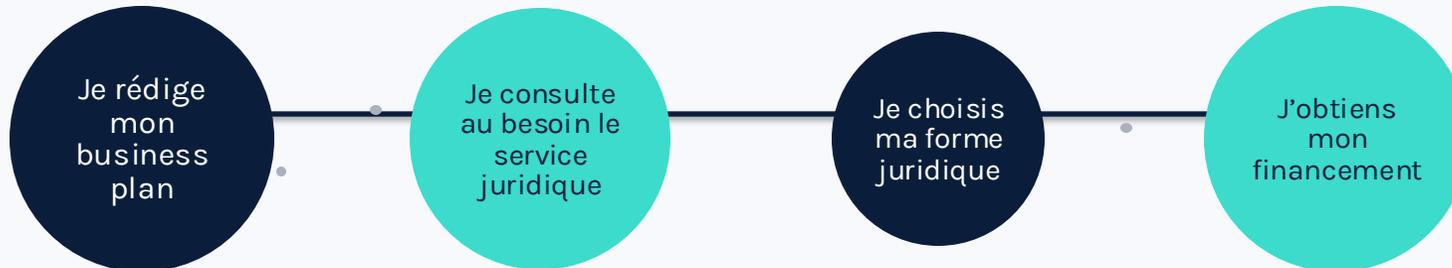
- 1. Les démarches pour devenir indépendant ?
- 2. Mes obligations en tant qu'indépendant ?
- 3. Se baser sur les revenus bruts ou les revenus nets ?
- 4. Indépendant à titre principal ou en complémentaire ?
- 5. Exercer en personne physique ou en société ?
- 6. Comment financer mes investissements professionnels / privés ?
- 7. Et demain, quand mon activité va croître ?
- 8. Comment s'associer avec des confrères ?

1 Les démarches pour devenir indépendant ?

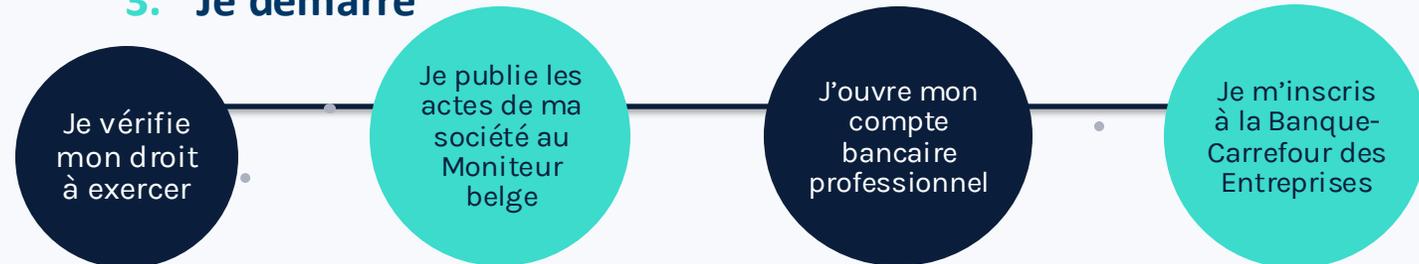


1. J'obtiens mon diplôme

2. J'ai un projet



3. Je démarre



Je démarre



Toutes les formalités en un seul rendez-vous !

- Ouverture de mon compte bancaire professionnel
- Inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises pour obtenir mon numéro d'entreprise
- Affiliation à la Caisse d'assurances sociales (ma société aussi)
- Identification auprès de la TVA (si je suis assujetti)
- Obtention de l'autorisation Unisono (ex-Sabam) si je diffuse de la musique dans ma salle d'attente ou mon cabinet

Rendez-vous au Guichet d'entreprises !



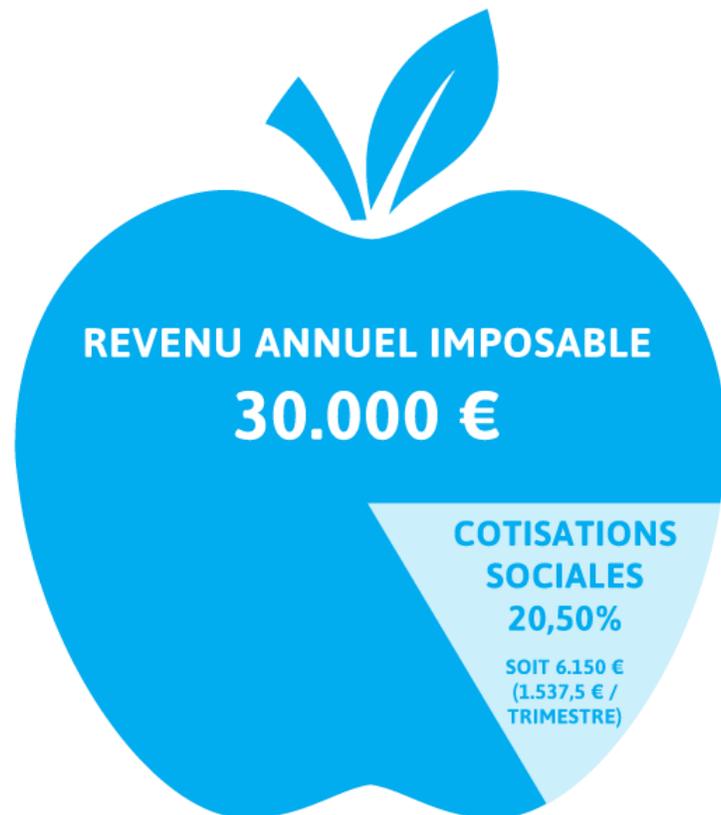
2 Mes obligations en tant qu'indépendant ?

- Affiliation à la Caisse d'assurances sociales
- Paiement des cotisations sociales
 - RDV sur www.ucm.be/je-gere-mon-activite/optimiser-vos-cotisations-sociales
- Affiliation auprès d'une mutuelle



Pourquoi je paie des cotisations sociales ?

Pour financer la **sécurité sociale** des indépendants



→ **INASTI**

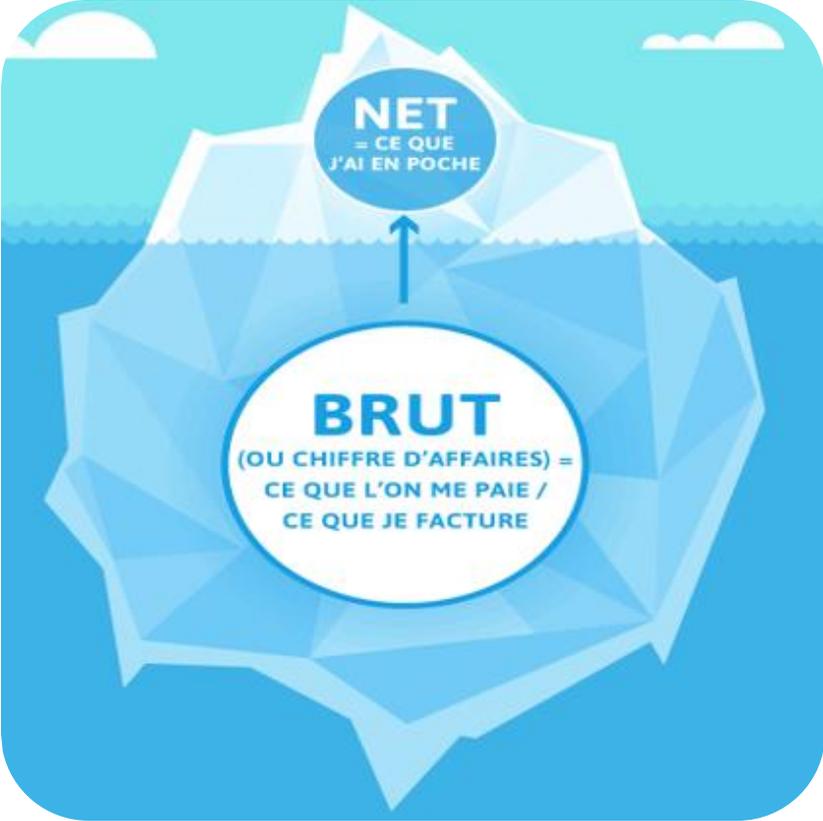
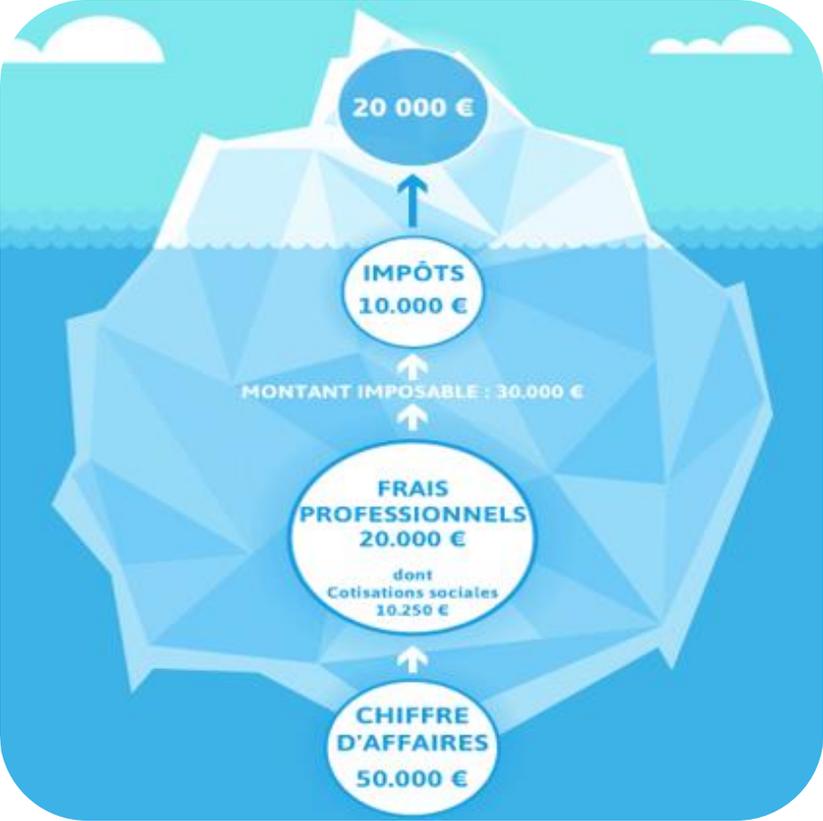
- Votre pension
- Vos soins de santé
- Vos indemnités incapacité de travail
- Vos aides en cas de difficultés
- Vos droits en cas de maternité...

3 Se baser sur mes revenus bruts ou mes revenus nets ?

- Placez vos revenus et vos frais sur une ligne du temps
=> Plan de trésorerie
- Anticipez tous les frais à assumer
=> Compte de résultat
- Estimez ce que seront vos impôts
=> Versements anticipés d'impôts



Se baser sur mes revenus bruts ou mes revenus nets ?



Un exemple vécu de plan financier :

Vétérinaire expérimentée en Cabinet Privé, principalement petits animaux

2023

Recettes Brutes de 138.000 € / an = 11.500 € / mois

Net Poche = 48.000 € / an = 4.000 € / mois

=> Crédit maison, courses, vacances, enfants ...

RECETTES BRUTES de 138.000 € / an (11.500 € / mois)

- Achats produits	16.000 €
- Frais de véhicule professionnel	8.000 €
- Cotisations sociales	15.000 €
- Assurances	3.000 €
- Amortissements	4.000 €
- Honoraires Comptable	1.000 €
- Intérêts	1.000 €
- <u>Autres</u>	<u>8.000 €</u>

RECETTES NETTES : 82.000 €

- <u>Impôts Etat & Commune</u>	<u>34.000 €</u>
------------------------------------	-----------------

EN POCHE : 48.000 € / an, soit 4.000 € / mois

4 Indépendant à titre principal ou complémentaire ?

L'assujettissement à titre complémentaire

La personne qui, outre son activité indépendante, exerce **une autre activité professionnelle** ou est soumise à un **autre statut**, sera assujettie à titre complémentaire pour autant que cette autre activité réponde à certains critères :

- Indépendant et salarié : le critère du mi-temps
- Indépendant et enseignant
- Indépendant et revenus de remplacement



5 Exercer en personne physique ou en société ?



En personne physique

C'est plus simple, plus rapide et moins coûteux !

- Je ne dois pas investir de capital minimum et mes obligations comptables sont limitées.
- Je ne fais pas de distinction entre mon patrimoine privé et professionnel (même s'il est possible de rendre mon domicile insaisissable).
- Je suis soumis à l'impôt des personnes physiques.

En société (réforme au 1er mai 2019)

Et si je veux créer une société pour protéger mon patrimoine ?

- Les coûts liés à la création d'une société sont plus importants (notaire, publication des statuts au Moniteur belge, cotisation annuelle à charge des sociétés...).
- Je ne dois pas investir de capital minimum MAIS j'établis, en collaboration avec mon comptable, un plan financier à déposer chez le notaire.
- Mon patrimoine propre est distinct de mon activité, en cas de difficultés il est protégé.
- Je suis soumis à l'impôt des sociétés.

Choix de la forme juridique

Personne physique (entreprise individuelle)

→ 1 seul patron (responsabilité illimitée mais possibilité de protection du logement familial)

Personne morale (société)

→ 1 ou plusieurs associés dans plusieurs types de société à responsabilité limitée ou illimitée

Engagement de personnel possible dans les 2 formes.



Personne Physique	Société à responsabilité limitée
<p>Coût de constitution</p> <ul style="list-style-type: none"> - N° entreprise: min 101 € (HTVA) - Démarches diverses (TVA, AFSCA, Unisono...) <p>→ Démarche simple et rapide</p>	<p>Coût de constitution</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notaire: +/- 1.500 € - Coût du business plan - Idem que personne physique pour Banque-Carrefour des Entreprises
<p>Capital</p> <p>Pas de capital minimum à investir</p>	<p>Capital</p> <p>Pas de capital minimum à investir mais obligation de prouver que l'on a les fonds propres nécessaires pour assurer la pérennité de la société pendant 3 ans.</p>
<p>Responsabilité</p> <p>Illimitée - Pas de distinction entre patrimoine privé et professionnel Possibilité de protection du domicile (notaire)</p>	<p>Responsabilité</p> <p>Limitée Séparation entre patrimoine privé et professionnel</p>
<p>Imposition et cotisations sociales</p> <p>IPP entre 25 et 50 % + calcul des cotisations sociales sur le chiffre d'affaires diminué des charges professionnelles</p>	<p>Imposition et cotisations sociales</p> <p>IPP entre 25 et 50 % + calcul des cotisations sociales sur la rémunération du gérant Avant 2019 : Isoc à 34 % sur le bénéfice de la société + cotisations sociales annuelles de la société 25 % depuis 2020 20,4 % sous certaines conditions</p>

Les principales formes de Sociétés (réforme du 1^{er} mai 2019)

A responsabilité illimitée :

- SNC (société en nom collectif)
- SCS (société en commandite simple)

A responsabilité limitée :

- SRL (société à responsabilité limitée)
- SA (société anonyme)

6

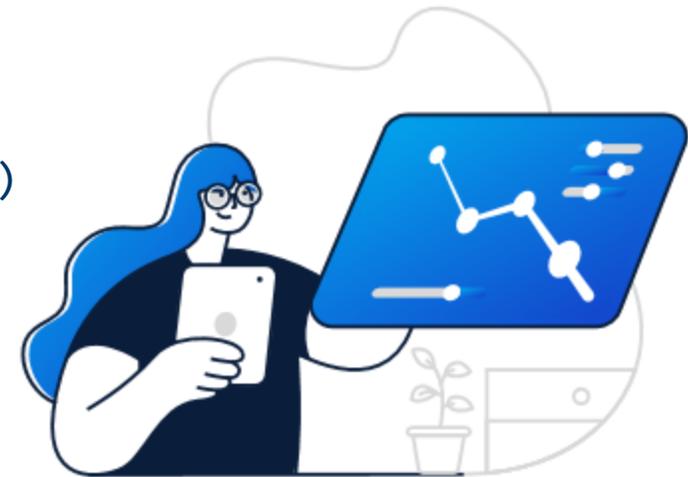
Comment financer mes investissements privés et professionnels ?

- **CREDIT**, du latin crēdere : confier en prêt, avoir confiance
- Porteur du projet <> Projet
- Plan Financier du Comptable si crédit professionnel
- Taux fixe ou taux variable ? Taux fixe à durée variable !



Financer de l'immobilier

- Maison privée / Cabinet Professionnel / Les 2 ?
- Seul ou en couple ?
- En personne physique / En société / Les 2 ?
- Comment rassembler un effort propre suffisant ?
=> Epargne, Fonds de Tiers (FFF, Prêt Coup de Pouce, Crowdlending...)
- Hypothèque / Mandat Hypothécaire / Les 2 ?
- Utiliser une assurance-groupe ?



Financer des véhicules ou du matériel

- Prêt à tempérament
- Crédit d'investissement
- Leasing
- Renting



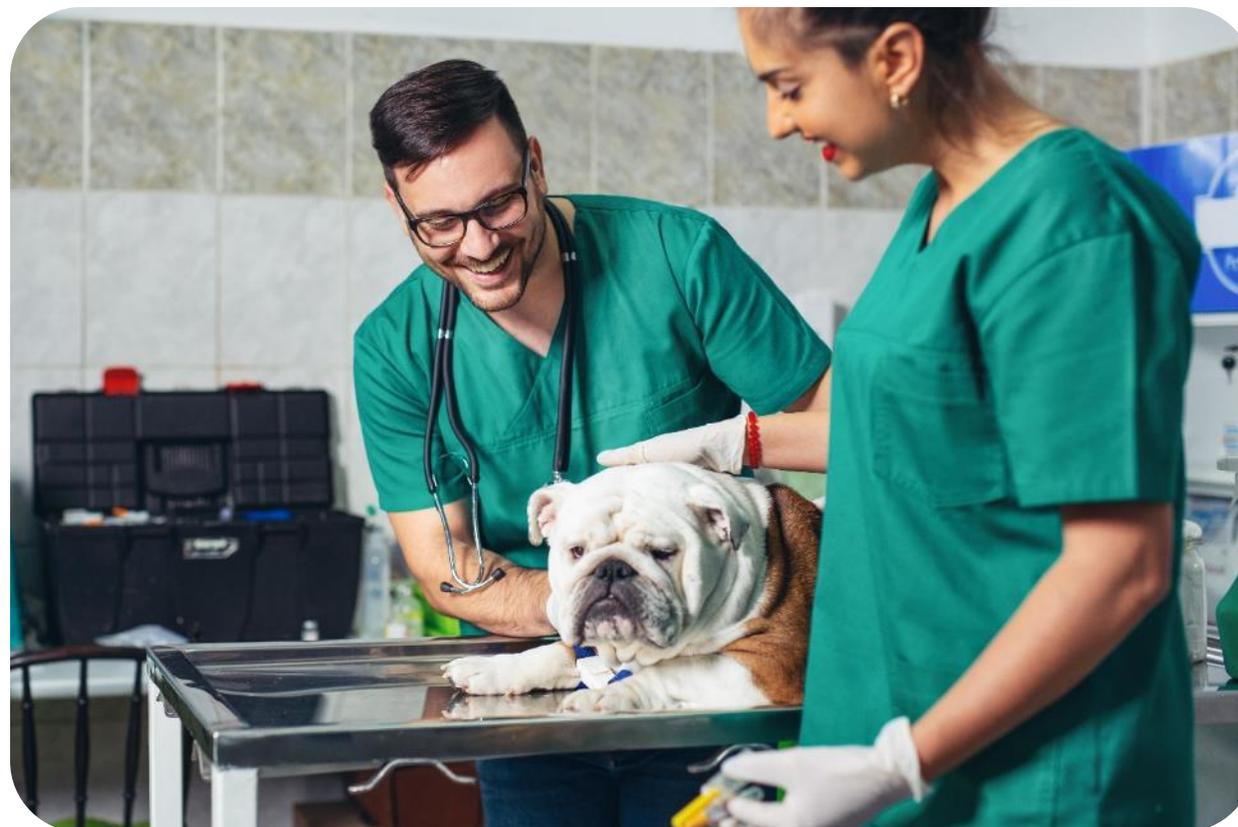
Financer la clientèle lors du passage en société

- But souvent fiscal, mais pas la seule raison
- Moyen pratique de créer de l'effort propre pour son crédit maison
- Moyen pratique de s'associer avec des confrères



7

Et demain, quand
mon activité va
croître ?



Je grandis



- Comment développer mon activité ?
- Et quand mon projet sera devenu réalité et que les patients afflueront ?
- Tous les indicateurs sont dans le vert. Il va falloir penser à "grandir".



① Je conçois mon projet



Je lance mon projet ②



③ Je développe mon projet

Je grandis



- Je fais appel à mon conjoint
- Je décide de passer en société
- Je veux engager du personnel
→ plus d'infos sur ucm.be/jengage
- Je choisis de m'associer



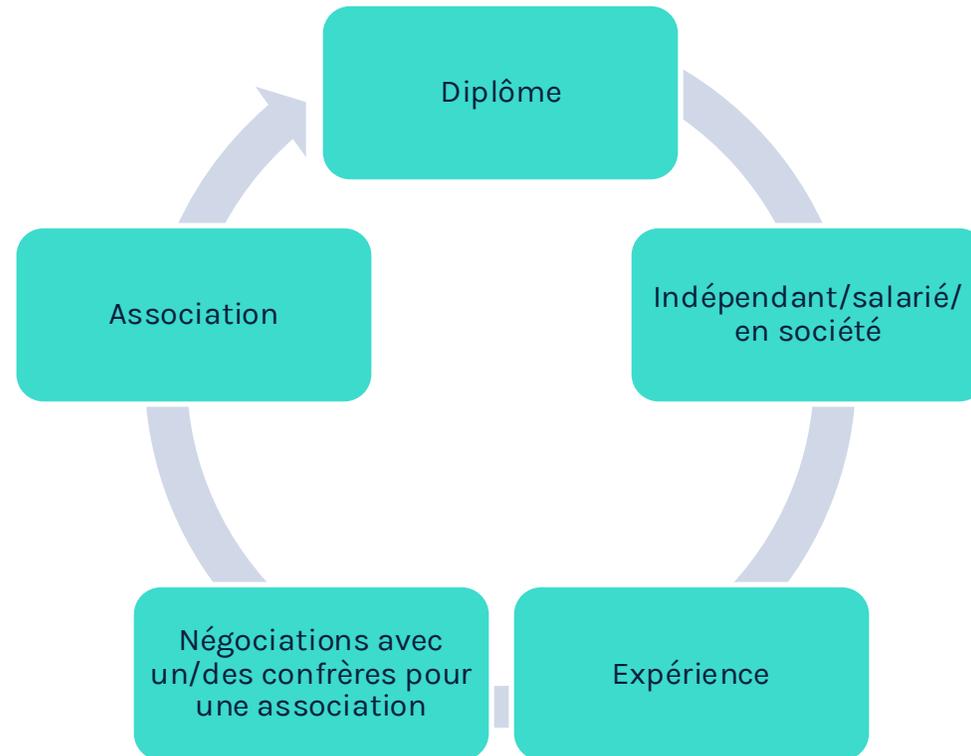
Astuce !

A côté de l'exonération totale des cotisations patronales de base à vie pour l'engagement d'un premier travailleur, tous les employeurs qui engagent du 2^{ème} au 6^{ème} travailleurs bénéficient de réductions de cotisations.



8

Comment s'associer avec des confrères ?



L'association

1. Une association = se marier !
2. S'assurer plus de confort de vie (gardes, ...)
3. Partager des frais avec ses confrères (machines, secrétariat, ...)
4. S'entourer de professionnels : comptable, avocat, banquier, notaire
5. Protéger ses proches (contrats, assurances, patrimoine)
6. Réaliser un Plan Financier complet (dividendes, tantièmes, management fees...)
7. En personne physique, en société médicale, avec société de moyens ou société immobilière, ...

Le Package Starttogether, c'est aussi 370 € économisés !

- Une heure d'accompagnement individuel gratuit avec un expert en création d'entreprise
- Activation TVA ou déclaration auprès d'Unisono (pour la diffusion de musique) offerte
- Un compte professionnel « Business One » gratuit la première année avec une carte de crédit Business offerte
- Des crédits sur mesure
- Un Compte Plus CBC gratuit et une Master Globe offerte



Les experts Starttogether vous coachent !

Profitez d'un entretien avec l'un de nos spécialistes en création d'entreprise dans une profession libérale médicale ainsi que de nombreux avantages.



Plus d'infos sur **starttogether.be** !

Découvrez tous les **bons plans** et astuces pour bien **démarrer** votre **activité d'indépendant**.

Une question ? Un conseil ? Contactez-nous via info@starttogether.be

Des questions ?

Merci pour votre attention !